



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-443

Objet : Rue de Vannes

Circulation alternée (par panneau « B15/C18 »)  
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie  
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 25 juillet 2019, présentée par l'entreprise Véolia Eau –  
32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, afin d'effectuer des travaux  
sur le réseau,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue de Vannes,  
d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 ») et d'interdire le stationnement  
des véhicules, à compter du lundi 12 août 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

### ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Afin de permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, rue de Vannes,  
la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 ») et le stationnement des véhicules  
sera interdit, à compter du lundi 12 août 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Véolia Eau sera chargée d'assurer la pré-signalisation,  
la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de  
signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera  
sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la  
Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,  
le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en  
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 26 juillet 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée  
À la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques  
de l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon